

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **3 mai 2022**, à 19 h 30, à la salle communautaire située au 1038, route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont	présents	à	cette	séance:
Siège	#1	-	Madame Roxane Martine	Coutu
Siège	#2	-	Monsieur	Gérald Bérard
Siège	#3	-	Madame Sylvie	Tremblay
Siège	#4	-	Monsieur Maxime	Castonguay
Siège	#5	-	Monsieur Gervais	Pelletier
Siège	#6	-	Monsieur Claude	Hudon

Sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Monsieur Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2022-05-62

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gervais Pelletier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 5 avril 2022
- 4 - RÈGLEMENTATION
 - 4.1 - Changement de date de la séance du Conseil municipal du mois d'août 2022
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'avril 2022
 - 5.2 - Approbation des comptes du mois de mai 2022
 - 5.3 - Engagement d'une secrétaire administrative - réceptionniste à temps plein
- 6 - CORRESPONDANCE

- 6.1 - Dépôt d'une demande d'extension du réseau d'aqueduc formulée par un groupe de citoyens de la route 132 à l'ouest du village de Saint-Roch
- 6.2 - Dépôt d'une lettre de la Fabrique de paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies - Appui à un projet d'habitation pour aînés
- 7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
 - 8.2 - Autorisation pour signature d'une entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération
- 9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
- 10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES
 - 10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
- 11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME
 - 11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu
 - 11.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 194, route de la Seigneurie
- 12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES
 - 12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME
 - 13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay
- 14 - SPORTS ET LOISIRS
 - 14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - VARIA
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-05-63

3.1 - Séance ordinaire du 5 avril 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 avril dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - RÉGLEMENTATION

2022-05-64

4.1 - Changement de date de la séance du Conseil municipal du mois d'août 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances

ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2022 adopté par résolution (no. 2021-12-209) le 7 décembre 2021, et prévoyant que la séance du mois d'août 2022 se déroulerait en date du 16 août;

ATTENDU QU'il a été discuté et convenu en réunion de travail des membres du Conseil qu'un déplacement de cette date du 16 au 23 août 2022 serait plus avantageux pour la gestion des périodes de vacances estivales, tant du personnel que des conseillers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Roxane Martine Coutu et résolu à l'unanimité que la date de la séance ordinaire du Conseil municipal du mois d'août 2022 soit modifiée, passant du 16 au 23 août 2022, et qu'un avis public de cette décision soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2022-05-65

5.1 - Approbation des comptes payés au cours du mois d'avril 2022

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours du mois d'avril 2022 pour un montant de 21 126,15 \$.

Adopté à l'unanimité.

2022-05-66

5.2 - Approbation des comptes du mois de mai 2022

Il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de mai 2022 pour un montant de 76 749,88 \$.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2022-05-67

5.3 - Engagement d'une secrétaire administrative - réceptionniste à temps plein

ATTENDU QUE la Municipalité a publié, à partir du 14 mars 2022, une offre d'emploi pour combler un poste de secrétaire administratif(ve) - réceptionniste;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu plusieurs dossiers de candidature pour le poste en question et qu'un comité d'embauche a été constitué par le directeur général afin de recevoir les meilleurs candidats en entrevue, comité composé de madame Roxanne Desrosiers, directrice générale de la Municipalité de Sainte-Louise, de madame Raymonde Bernier, citoyenne de Saint-Roch-des-Aulnaies, et de monsieur Stève Dionne lui-même, directeur général et greffier-trésorier;

ATTENDU les recommandations du comité d'embauche à la suite des entrevues qui se sont déroulées le vendredi 15 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Noémie Villeneuve au poste de secrétaire administrative - réceptionniste, à temps plein à partir du 6 juin 2022, selon les

modalités prévues à son contrat de travail, et de mandater le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat de travail.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt d'une demande d'extension du réseau d'aqueduc formulée par un groupe de citoyens de la route 132 à l'ouest du village de Saint-Roch

Un groupe de quinze citoyens résidant sur la route de la Seigneurie (132) à l'ouest du village de Saint-Roch et occupant 10 résidences localisées entre les adresses civiques 1137 et 1174, demande à la Municipalité de faire effectuer une étude permettant d'évaluer le coût que représenterait une extension du réseau d'aqueduc vers l'ouest afin de leur procurer un accès à ce service public. En réponse, on explique que la Municipalité étudiera la demande avec attention, effectuera les démarches préliminaires concernant l'étude en question et tiendra les signataires de la demande informés des résultats - 19 avril 2022.

6.2 - Dépôt d'une lettre de la Fabrique de paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies - Appui à un projet d'habitation pour aînés

La Fabrique de paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies informe la Municipalité que son conseil s'est prononcé en faveur et appuie tout projet qui se traduirait par la création d'une habitation pour aîné(e)s à Saint-Roch-des-Aulnaies. Par la même occasion, la Fabrique informe la Municipalité qu'elle est disposée à mettre en disponibilité un terrain à proximité de la place de l'Église et destiné à cette fin, si un tel emplacement s'avérait convenable et conforme - 25 avril 2022.

7 - DOSSIERS DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Rien à signaler.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur André Simard intervient pour expliquer que le prochain *Schéma de couverture de risque incendie* pour le territoire de la MRC de L'Islet sera bientôt prêt et déposé pour adoption au cours des prochaines semaines. Compte tenu de la situation particulière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, qui doit formellement apparaître dans ce schéma mais qui figure aussi dans celui de la MRC du Kamouraska en qualité de municipalité «satellite» (en raison de son rattachement au *Service intermunicipal de sécurité incendie* (SISI) de La Pocatière), il explique que les textes et documents du prochain schéma de la MRC de L'Islet ont été examinés et analysés dans le fin détail, avec la collaboration notamment du directeur du SISI. L'objectif a été de s'assurer que toutes les mentions de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies dans les documents du futur schéma de la MRC de L'Islet soient cohérentes et conformes avec la réalité actuelle en matière d'ententes et de services incendie.

2022-05-68

8.2 - Autorisation pour signature d'une entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (*Service 9-1-1PG*) remplacera le service 9-1-1 évolué;

ATTENDU QUE le *Service 9-1-1PG* est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ATTENDU QU'en juin 2017 le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a déposé la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182* laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les ESLT) d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ATTENDU QUE Bell Canada (Bell) exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (PESLT), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies exerce ses activités;

ATTENDU QUE Bell a soumis à la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies un projet d'entente de service pour le 9-1-1 de prochaine génération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Maxime Castonguay et résolu à l'unanimité d'accepter, telle que rédigée, l'entente de service 9-1-1 de prochaine génération soumise par Bell Canada et d'autoriser M. Stève Dionne, directeur général et greffier-trésorier, à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

9 - VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

9.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Monsieur Claude Hudon partage succinctement quelques informations au sujet de travaux qui seront à faire sur le chemin du Vieux-Fronteau Est, en particulier dans la section de cette route relevant de la municipalité de Sainte-Louise, ainsi qu'au sujet des deux radars pédagogiques et des divers emplacements dans lesquels ils seront périodiquement déplacés au cours des prochains mois, conformément aux permissions de voirie émises par le MTQ.

10 - RESSOURCES IMMOBILIÈRES ET MATÉRIELLES

10.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Gervais Pelletier partage quelques informations au sujet de l'avancement des travaux au moulin de la Seigneurie, notamment sur le fait que la nouvelle roue sera démontée en usine et commencera à être remontée sur le site dans le courant des prochains jours. L'autre élément important qui vient d'être complété au cours des derniers jours a été la reconstruction complète du puit de dérivation, grande structure de bois qui permet à l'eau de s'évacuer directement dans la fosse quand le meunier décide de ne pas activer la roue. On explique que pour le moment, l'échéancier est toujours respecté et que la roue devrait être entièrement remontée au début de juin.

11 - ENVIRONNEMENT ET URBANISME

11.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu

Madame Roxane Martine Coutu mentionne brièvement que les membres du CCU, lors de leur dernière réunion du 20 avril 2022, ont travaillé à formuler à l'inspecteur municipal des commentaires et des recommandations en lien avec le projet de refonte du règlement PIIA au cours des prochains mois.

2022-05-69

11.2 - Demande de permis en secteur PIIA - 194, route de la Seigneurie

ATTENDU QU'une demande de permis a été déposée à la Municipalité pour des travaux de construction au 194, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies;

ATTENDU QUE le projet vise la construction d'un garage de 24' x 36' d'une hauteur de 22' à toit pentu et à toiture de tôle;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au processus d'évaluation et d'approbation prévu au *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) pour le corridor d'intérêt esthétique de la route de la Seigneurie (règlement no. 319-2016) et qu'il rencontre les objectifs et les critères dudit règlement;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et recommande au Conseil municipal d'accorder la demande de PIIA concernant le projet situé au 194, route de la Seigneurie, tel que présenté dans la demande soumise au comité le 20 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tremblay et résolu à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la demande de PIIA pour le projet de construction au 194, route de la Seigneurie, Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

12 - FAMILLE, AÎNÉS ET ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES

12.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Gérald Bérard partage quelques informations au sujet de l'avancement des travaux du Comité MADA, de la prochaine réunion de travail prévue le 18 mai et du projet de compléter et de déposer, pour fins d'adoption à la séance du Conseil municipal du 7 juin 2022, les documents de la prochaine *Politique Municipalité amie des aînés* (MADA) ainsi que le plan d'action en découlant. Il partage également quelques informations concernant l'avancement du projet «*cohésion communautaire*» dans le cadre duquel les divers comités et organismes de Saint-Roch-des-Aulnaies sont rencontrés et partagent les informations qui seront utiles pour, notamment, améliorer la coordination des activités, etc.

13 - CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

13.1 - Point d'information - Madame Sylvie Tremblay

Madame Sylvie Tremblay partage quelques informations au sujet de l'avancement des travaux pour le contenu de Saint-Roch-des-Aulnaies dans l'application touristique *Anekdote*, qui est en voie d'être lancée bientôt (fin mai, début juin) et qui documentera pour notre localité pas moins de 50 bâtiments ou sites historiques et patrimoniaux, abondamment illustrés. Elle profite aussi de l'occasion pour souligner la quantité considérable et la qualité impeccable des fiches d'information préparées par le CCP et communiquées à la firme Anekdote. Des félicitations et des remerciements sont exprimés aux bénévoles de ce projet. Quelques renseignements supplémentaires sont aussi brièvement communiqués au sujet d'activités à venir (cours de photos début de juin, atelier de généalogie en août, etc.).

14 - SPORTS ET LOISIRS

14.1 - Point d'information - Madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay

Quelques informations sont partagées par madame Roxane Martine Coutu et monsieur Maxime Castonguay au sujet des dernières activités tenues à la bibliothèque, notamment le grand succès de la présentation sur la musique des Andes donnée par M. Juan Morales de Sainte-Louise et à laquelle 25 personnes ont participé.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire n'ont été formulés et adressés aux membres du Conseil.

16 - VARIA

Aucun sujet n'est ajouté à l'ordre du jour.

2022-05-70

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 12.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Stève Dionne, dir. gén. & gref.-trés.